Site Patrimonial Remarquable
Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Commune d'Orange
Département du Vaucluse

I.B. Plan de typologie
Quartier pont-neuf

Légende

1. Limites

- limite du site patrimonial remarquable
- limite de secteur

2. Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

- Immeuble bâti ou non bâti classé ou inscrti au titre des monuments historiques

3. Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Typologie architecturale

- H : Hôtels particuliers et leur dépendance
- R : Edifices religieux ou anciens édifices religieux
- I : Edifices institutionnels
- C : Immeubles collectifs historiques ou maisons coeur de ville
- V : Immeubles XIXe siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport
- Vh : Immeubles XIXe siècle, villas hors les murs et leur dépendance
- Mf : Maisons de faubourgs
- F : Anciennes fabriques
- A : Anciens bâtis agricoles (mas, remises, maisons de village...)
- Mur de soutènement, mur de clôture
- Rempart
- Rempart supposé
- Eléments extérieurs particuliers (portail , clôture, décor, etc...)

Commune d'Orange

UDAP du Vaucluse

AVRIL 2025

Chargés d'étude :

Wood & Associés, Architectes du Patrimoine
7541 route de la Crau
Raphèle, 13280 Arles
04 90 96 19 76
architectes@wood-associes.com

Cyril Gins, paysagiste DPLG
2 chemin de Massillargues
30700 Saint Maximin
cyril.gins@orange.fr